



# Communiqué de presse

11 décembre 2023

## CONTACT

Service communication  
communication@syndicat-centre-herault.org

Syndicat Centre Hérault  
04 67 88 18 46  
syndicat-centre-herault.org



## Tri des déchets alimentaires : il est important de les trier !

Depuis 20 ans, les habitants du Centre Hérault sont équipés de bac vert afin de trier leurs déchets alimentaires qui sont collectés et transformés en compost sur la plateforme de compostage à Aspiran géré par le Syndicat Centre Hérault. Pourtant, de nombreux foyers continuent à les jeter dans la poubelle grise, ce qui n'est plus acceptable d'autant plus que cela devient obligatoire de les trier au niveau nationale à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### Un territoire précurseur mais un tri des habitants encore insuffisant

Dès 2003, conscients de l'intérêt agronomique des déchets alimentaires, les élus du Syndicat Centre Hérault et des communautés de communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault ont décidé de créer une plateforme de compostage industriel à Aspiran et de mettre en place la collecte des déchets alimentaires en dotant les habitants de bacs verts. Malgré cet engagement dans une économie circulaire, un quart du contenu des poubelles grises sont des déchets alimentaires ! La loi anti-gaspillage adoptée en février 2020 prévoit l'obligation du tri à la source des déchets alimentaires au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2024 en France. Bien que notre territoire ait été précurseur, les habitants du territoire n'utilisent pas encore assez ce service de collecte. En triant davantage les déchets alimentaires, les résultats pourraient être améliorés.

### Jeter les déchets alimentaires dans la poubelle grise coûte cher !

Les déchets alimentaires enfouis avec les ordures ménagères génèrent des biogaz et de lixiviats (jus de déchets) qu'il faut traiter sur le site d'enfouissement à Soumont. L'enfouissement coûte cher, 28€ par habitant, alors que le compostage ne coûte que 4,5€ par habitant. Il est donc important de trier nos déchets avec les équipements mis à notre disposition pour ne pas payer plus cher le traitement des déchets que nous produisons.

### Des erreurs de tri qui peuvent facilement être évitées

De nombreux habitants se servent de leur bac vert pour y déposer les végétaux et branchages de leur jardin au lieu de les déposer en déchèterie. Or, les consignes de tri applicables sur notre territoire sont les suivantes : les déchets alimentaires vont dans le bac vert et les végétaux en déchèterie. Cela garantit de pouvoir réaliser un compost de qualité avec des dosages précis réalisés sur la plateforme de compostage. Si vous ne pouvez pas vous rendre en déchèterie pour déposer vos végétaux, optez pour le compostage dans votre jardin ou utilisez-les comme paillage en été comme en hiver. Une autre consigne de tri mal respectée est l'interdiction des sacs en plastique pour déposer les déchets alimentaires dans le bac vert. En effet, les sacs en plastique ne sont pas compostables. Ils mettent 450 ans à se dégrader ! Pour déposer vos déchets alimentaires dans le bac vert, utilisez des sacs kraft, du papier journal ou des sacs compostables labellisés « OK compost » (indispensable autrement ils ne sont pas compostables). Ce label doit être mentionné sur les sacs.

Retrouvez toutes les informations sur [syndicat-centre-herault.org](http://syndicat-centre-herault.org)